



REGLEMENT PARTICULIER

11^{ème} Championnat de France de FOLCAR de CHÂTEAUROUX/SAINT-MAUR 07 et 08 octobre 2023

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du BERRY organise le 7 et 8 octobre 2023 avec le concours de l'Ecurie Terre du Berry une compétition automobile intitulée 11^{ème} Championnat de France de FOLCAR de Châteauroux/Saint-Maur Cette compétition compte pour le Championnat de France de Fol car et le Championnat de Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 19 juillet 2023 sous le numéro LSAC 025/2023 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 538 en date du 26 JUILLET 2023

1.1P OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	HERHEL Christelle licence 15545
Membres du Collège	TISLER Jean Pierre licence 5221 TATIN Jean Michel licence 6575
Directeur de Course	LEMIRE Thomas licence 35253
Directeur(s) de Course adjoint(s)	BOULAY Dany licence 2490
Adjoints à la Direction de Course	CHEVEREAU Michel licence 2543 MENOCHET Patrice licence 3286 RIBERO-DIAS Joël licence 181208 BRISSET Jean Yves licence 3244 CHEVALIER Guy licence 3531 HERMELINE Roland licence 37789
Secrétariat Direction Course et Vérifications Administratives	BOULAY Gisèle licence 165750
Commissaire Technique Responsable	DUROU Hervé

<i>Commissaires Techniques</i>	BOISSAY Pascal licence 6464 LAUDAT Pierre licence 307664 MENORET Sylvain licence 8845 TOURLOURAT Michel licence 8826
<i>Secrétariat Contrôles Techniques</i>	STADLER Sonia licence 297208
<i>Chargés des relations avec les concurrents</i>	BEAU Cécile licence 172903 (Responsable) DUMAS Jean Claude licence 19186
<i>Chronométrateur(s)</i>	VEZIE François licence 205770 NAUROY Philippe licence 163037 RIOU Lydie licence 162352 (Stagiaire)
<i>Commissaire Responsable DU Parc Fermé</i>	PLOTON Valentin licence 260387
<i>Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain</i>	BIONNIER Daniel licence 6305
<i>Médecin Chef</i> <i>Médecin</i>	Docteur Urgentiste Emilie MOREAU Docteur Urgentiste Tatiana RIBEIRO
<i>Responsable Plan Sécurité</i>	RAVINEAU Julien licence 153422
<i>Main Courante</i>	GUERIN Catherine licence 111083 BOISSAY Katia licence 258061
<i>Responsable Paddock</i>	COLIN Christophe Tél : 06.51.81.73.88
<i>Speaker</i>	AGEORGES Frédérique
<i>Responsable du service Presse</i>	COLIN Angélique

L'organisateur administratif est ASA du Berry et l'organisateur technique est Ecurie Terre du Berry

1.1.P HORAIRES

Parution du règlement	A réception du visa FFSA
Clôture des engagements	28 septembre 2023 à minuit
Publication de la liste des engagés	4 octobre 2023
Date de l'épreuve et lieu	7 et 8 octobre 2023
Vérifications administratives et techniques	7 octobre de 7h30 à 9h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	7 octobre à 8h30
Briefing commissaires	7 octobre à 9h00
Briefing Pilotes sous le chapiteau au milieu du paddock	7 octobre à 9h30
Essais libres	7 octobre de 10h00 à 12h00
Essais chronométrés	7 octobre à partir de 13h30
1^{ère} manches qualificatives	7 octobre à partir de 15h20
2^{ème} manches qualificatives	8 octobre à partir de 9 h00
Phases Finales	8 octobre à partir de 14h15
Affichage des résultats provisoires	15mn après la dernière Finale
Remise des prix	Après la dernière Finale
Fin du Meeting	Au plus tard à 20h00

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre de partants

1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le (voir le chapitre 1.2.Horaires).

Il appartient à chaque pilote de vérifier leur inscription sur le site : www.rallycrossdechateauroux.fr
Si à la date du 5 octobre 2023 le pilote n'apparaît pas dans la liste des engagements, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.73.85.59.31

ARTICLE 2 . ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale FOL CAR 2023

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1.P ENGAGEMENTS

3.1.1P Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 ENGAGEMENTS A L'ANNEE de la réglementation du Championnat de France de FOL'CAR 2023

En cas de non participation, il appartient au pilote d'annuler, par écrit, son engagement auprès du promoteur : asocffc.59@gmail.com au plus tard avant la date de clôture des engagements de l'épreuve soit le **28 septembre 2023 à minuit**

- Les droits à l'électricité sont de 10 € par règlement séparé (chèque au Nom de Ecurie Terre du Berry)

3.1.2P Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargement le bulletin d'engagement

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ECURIE TERRE DU BERRY
Chez Daniel BIONNIER
18, Allée des Perrières
36250 SAINT-MAUR

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **28 septembre 2023** à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

160 € pour les pilotes occasionnels avec la publicité facultative de l'organisateur

320 € pour les pilotes occasionnels sans la publicité de l'organisateur

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes n'acceptant pas la publicité de l'organisateur.

- Les droits à l'électricité sont de 10 € par règlement séparé (chèque au Nom de Ecurie Terre du Berry)

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à **45** l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Le nombre de pilotes engagés est limité à 120 Pilotes

3.2.P EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra avoir qu'un seul pilote à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Dans le cas de 2 pilotes, ils seront référencés Pilote 1 et Pilote 2

3.2.1P Licences

Le championnat de France de Fol' Car est réservé aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFSA ou et valable pour l'année en cours (minimum RCCT-FFSA)

Les pilotes titulaires d'un titre de participation pourront participer mais ne peuvent pas marquer des points au championnat.

Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (si le site est opérationnel et au prix 45 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 50 € dont 5 € de frais administratifs).

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. P VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de catégories définies par le règlement technique du Fol'Car et conformes à la réglementation en vigueur.

4.2. P EQUIPEMENTS DES PILOTES

Voir tableau « Equipements de Sécurité Circuit Tout-Terrain » 2023

4.3. P TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par la FFSA

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement, il ne pourra prétendre à aucun classement

4.4 P NUMEROS

Conforme à la réglementation générale FOL CAR 2023

Les plaques de portières et les numéros sont fournis par le Promoteur ASOCFFC

ARTICLE 5 PUBLICITE

Les publicités obligatoire et facultative seront publiées par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit Les Tourneix Route de Luant 36250 SAINT-MAUR. Il est long de 875m et la largeur est comprise entre 15m et 15,50m.

Longueur du tour alternatif 254m. Obligatoire pour toutes les courses sauf les essais

N° de classement FFSA tour principal du circuit 36 15 20 0468 RC Nat 0875 en date du 03/08/2020

N° de classement FFSA avec tour alternatif 36 15 20 0468 RC Nat 0950 en date du 03/08/2020

N° d'homologation de la Préfecture de L'INDRE en date du 09/03/2021 (Validité 4 ans) (Pas de Numéro)

L'accès au circuit se fait par la D104 – **Position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°**

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé au centre du paddock. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à la Tour de Direction de Course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06.73.85.59.31

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme à la réglementation générale FOL CAR 2023

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à (voir chapitre 1.2p Horaires) Sous le Chapiteau situé dans le milieu du Parc Pilotes*

7.6P. PARC FERME FINAL

Conforme à la réglementation générale Fol Car 2023

ARTICLE 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale Fol Car 2023

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation générale FOL CAR 2023

ARTICLE 10 PRIX

10.2P PRIX EN ESPECES

Le montant des prix distribués par l'organisateur est de **1 100 € (550 € par classe)** répartis de la façon suivante :

1er	150 €
2ème	130 €
3ème	110 €
4ème	90 €
5ème	70 €

10.3P. COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium

- * Les trois premiers de la finale A
- * Les trois premiers de la finale B
- * Les trois premiers de la finale C
- * Les trois premières féminines toutes classes confondues
- * Le premier Junior toutes classes confondues.
- * Une coupe ou Trophée sera également remis à trois Commissaires le dimanche à midi

ARTICLE 11 REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs Type ABC – 6kg poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires (3 par poste dont un Chef de poste)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

- **Centre Hospitalier**
216 Avenue de Verdun
36000 CHÂTEAURoux
Tél : 02.54.29.60.00

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

PARC CONCURRENTS :

Ouverture paddock :

- ✓ Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé la nuit** selon les horaires mentionnés ci-dessous

Ouverture paddock	6/10/2023 de 14h30 à 22h30 07/10/2023 de 6h30 à 21h30 08/10/2023 à 7h
Mise en route de l'électricité	6/10/2023 à partir de 18h00

- Horaires détaillées de la Course :

Essais libres : 07/10/2023 de 10h à 12h - 3 tours

Essais chronomètres : 07/10/2023 à 13h30 - 3 tours (1 tour lancé, 2 tours chronométrés)

Premières manches qualificatives : 07/10/2023 à 15h30 - 9 Tours

Deuxièmes manches qualificatives : 08/10/2023 à 9h00 - 9 Tours

Finales : 08/10/2023 à 14h15 // 9 tours Finale C // 10 tours Finale B // 11 tours Finale A

La pole position est située à droite

Installation structure pilote :

- ✓ Emplacement libre sur P1 et P3 après accord du responsable paddock
- ✓ Le P2 sera réservé aux Commissaires et officiels
- ✓ Il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume de l'allée centrale, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau.
- ✓ Merci de laisser libre les allées, aucun véhicule ni structure en débordement, ce qui sera susceptible d'une amande.
- ✓ Chaque concurrent devra, dans sa structure, disposer d'au moins un extincteur de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 à portée opérationnelle.

Rappel :

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement

La date de **clôture des engagements qui est fixée au 28/09/2023 à minuit.**

Prolongateurs électriques :

- ✓ Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères. Câble minimum 2.5mm²16 ampères. Avec prise de connexion à l'organisation IP44 au minimum
Des contrôles seront effectués « **Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés** ».

Pollution :

- ✓ Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock.
- ✓ Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

Tri des déchets :

- ✓ Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 200,00 €

Respect de l'environnement :

- ✓ Il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock,
- ✓ les véhicules ne doivent pas être lavés à côté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet.
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 300,00 €

Porte-voitures :

- ✓ Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

Quads, scooter et motos :

- ✓ **Circulation interdite** samedi et dimanche sur espace de vie, butte spectateurs ni autour des bâtiments.
- ✓ **Les pistes moto-cross, sont interdites même à pied (respect des associations résidentes).**

Laissez-passer

La fiche « Pilote » (en annexe) avec les Noms Prénoms des accompagnateurs devra être retournée au plus tard le mercredi 27/09/2023 à l'adresse mail : ecurieterreduberry@orange.fr



FICHE 1 PILOTE

N°course :

CHAMPIONNAT DE FRANCE FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR 07 AU 08 OCTOBRE 2023

PILOTE 1

NOM – Prénom :

Numéro de Téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

MECANICIEN

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 1

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 2

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 3

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 4

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

Retour au plus tard pour le 27 septembre 2023 à : ecurieterreduberry@orange.fr

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Daniel BIONNIER – 18 allée des Perrières – 36250 SAINT-MAUR



FICHE 2 PILOTES

N°course :

CHAMPIONNAT DE FRANCE FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR 07 AU 08 OCTOBRE 2023

PILOTE 1

NOM – Prénom :

Numéro de Téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

PILOTE 2

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

MECANICIEN

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 1

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 2

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 3

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

Accès paddock N° Véhicule :

Retour au plus tard pour le 27 septembre 2023 à : ecurieterreduberry@orange.fr

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Daniel BIONNIER – 18 allée des Perrières – 36250 SAINT-MAUR